

RESILIENCE DES POPULATIONS URBAINES DE JEREMIE

Contrat : FED/2018/396-335

EVALUATION INTERMEDIAIRE

TERMES DE REFERENCE



Durée du contrat	: [04/01/2021] – [26/02/2021]
Durée de la mission	: trente (30) jours de travail (consécutifs ou non)
Lieu de la mission	: Jérémie, Département de l'Ouest, Haïti
Type de contrat	: Consultant ou firme nationale ou internationale
Date limite pour la soumission des offres	: [30/11/2020]

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : procurementht@ht.goal.ie

I. CONTEXTE

Bornée à l'Est par la République Dominicaine. Au Nord, par l'océan Atlantique, et par la mer des Caraïbes au Sud et à l'Ouest, La république d'Haïti est située sur la ceinture des ouragans et traverse par des centaines de kilomètres de failles sismiques. Haïti figure des pays les plus exposés aux désastres naturels dans le monde¹. Le pays est frappé en moyenne par trois (3) désastres chaque année.

En octobre 2016, l'ouragan Matthew a dévasté le Grand Sud particulièrement la ville de Jérémie. Les dégâts et les pertes provoqués par le cyclone sur l'habitat, les infrastructures scolaires, sanitaires, routières, sur l'environnement, le bétail et l'agriculture sont estimés à 1,9 milliard de dollars. Ce montant de 1,9 milliard de dollars, c'est l'équivalent du budget national de l'exercice 2016-2017².

Le passage de l'Ouragan a révélé le degré alarmant d'exposition de la ville aux risques climatiques et sa faible capacité de réponses aux désastres. Il a aussi mis en lumière l'impact à long terme qu'un tel évènement climatique peut avoir sur les personnes et les territoires engendrant, faute de résilience, des périodes de crise prolongées³

Dans ce contexte, GOAL, en consortium avec ActionAid Haiti et Fonkoze, a reçu le financement de l'Union Européenne pour implémenter un projet dénommé « UrbAyiti » basé sur le renforcement la résilience de la ville de Jérémie pour une durée de quarante-deux mois.

A. Présentation des organisations du consortium

GOAL-Haïti

Fondée en Irlande en 1977, GOAL est une organisation humanitaire internationale dédiée à soulager les souffrances des plus pauvres des pauvres. Travaillant actuellement dans 14 pays à travers le monde incluant Haïti, GOAL implémente ses projets et programmes avec le financement des gouvernements nationaux et des institutions internationales, comme l'Union Européenne et l'Organisation des Nations-Unies, et les associations caritatives, les fondations et les dons du public.

En Haïti, les interventions de GOAL ont débuté juste après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_catastrophes_naturelles_%C3%A0_Ha%C3%Afti

² <http://lenouvelliste.com/article/166964/le-cout-des-degats-de-louragan-matthew-est-estime-a-19-milliard-de-dollars-lequivalent-du-budget-national-selon-jocelerme-privert>

³ GOAL Evaluations ARC-D menées à Jérémie du 25 septembre au 2 octobre 2017



ACTIONAID Haiti

ActionAid Haïti intervient depuis 2007 dans la Grande-Anse au travers du soutien à son partenaire de terrain KPGA, fédération d'organisations paysannes fondée en 1998. Suite au passage de l'Ouragan Matthew en 2016, Action Aid Haïti a implémenté un programme d'urgence dans les communes de Jérémie, Abricots, Beaumont et Roseaux, touchant 65,000 personnes soit 13,000 familles (relance des activités génératrices de revenus, réhabilitation rapide de l'agriculture, construction d'espaces sécurisés pour femmes et programme de formation et de sensibilisation en protection des femmes et des groupes vulnérables sur financement DFID, UN Femmes...). L'association travaille aussi en liens étroits avec la mairie de Jérémie pour le renforcement de leurs capacités opérationnelles (provision de matériels de bureau, octroi de matériel favorisant les travaux d'assainissement dans certains quartiers ciblés). Enfin, elle a travaillé avec l'Ecole Professionnelle de Jérémie (EPJ) au sein de laquelle un groupe de professionnels en construction de bâtiment ont été formés sur la prise en compte des techniques parasismiques et para-cycloniques dans le cadre d'un programme « Build Back Better »

FONKOZE

Fondasyon Kole Zepòl (**FONKOZE**) est une organisation à but non lucratif fondée en 1995. Elle travaille dans la formation de nouveaux entrepreneurs et l'accompagnement des associations d'épargne et de crédit. Elle est présente dans la ville de Jérémie et dans les communes avoisinantes depuis 1997.

B. Description du projet

L'objectif général dans lequel s'inscrit le projet est de contribuer à améliorer la résilience et les conditions de vie des habitants des quartiers précaires de Jérémie.

Le projet est axé sur 4 résultats :

Résultat 1 : L'espace urbain et les services essentiels des zones les plus précaires sont aménagés et/ou renforcés de façon participative et inclusive, mieux protégés contre les risques de catastrophe, et en accord avec le plan d'urbanisme (ONU-Habitat) ;

- **Résultat 2** : La gouvernance locale des risques de catastrophe est renforcée, inclusive, participative et basée sur les standards nationaux et internationaux ;
- **Résultat 3** : La résilience des filières ciblées est améliorée ;
- **Résultat 4** : Les femmes le plus pauvres ont des moyens d'existence plus robustes, durables, et moins vulnérables face aux risques ;

Les activités identifiées et planifiées pour atteindre ces résultats sont les suivantes :

R1

- Evaluation des risques (aléas, vulnérabilités, capacités et exposition) de manière scientifique et participative.
- Production et Diffusion de l'information relative aux risques et aux perspectives d'aménagement, à destination des leaders communautaires et des habitants des zones précaires ciblées, de manière appropriée et opportune.
- Aménagement des ouvrages de réduction des risques et des espaces publics selon les recommandations principales des habitants des zones précaires. De manière non-exhaustive, ces ouvrages de réduction de risque sont :
 - Construction / réhabilitation canal de drainage à Mackandal et Villa Saint-Louis (Dèyè Endistriyèl)
 - Aménagement voies piétonnes à Mackandal et Villa Saint-Louis (Dèyè Endistriyèl), Nan Site et Cote-de-Fer
 - Construction d'espace de jeux et de loisirs à Mackandal et Villa Saint-Louis, Nan Site, Cote-de-Fer et Lapointe



- Amélioration des services essentiels ciblés tels que : Eau, Santé, Eclairage.

R2

- Révision, complétion et mise en place d'un Système d'Alerte et de Réponse Précoce (SARP) suivant les standards nationaux et internationaux avec les autorités locales compétentes.
- Formation des autorités locales compétentes au Système d'Alerte et de Réponse Précoce.
- Test régulier du niveau de préparation des autorités locales et des habitants des zones précaires est au cours des exercices de simulation.

R3

- Identification et mise en place des mesures de renforcement et protection des filières et secteurs économiques porteurs ciblés avec la participation des acteurs impliqués.

R4

- Accompagnement des femmes ultra pauvres des quartiers cibles dans leurs démarches de développement durable de leurs moyens de subsistances. Ces femmes ultra pauvres ont reçu l'accompagnement du projet à travers des formations sur la finance personnelle (épargne), la création et gestion des activités génératrices de revenus (AGR), des transferts de fonds pour la mise en place d'AGR, des visites d'encadrement à domicile.
- Sensibilisation auprès des femmes ultra pauvres des quartiers cibles pour intégrer des groupes, associations ou organisations locales.

II. OBJECTIF(S) DE L'EVALUATION

L'objectif général de cette étude est d'évaluer l'état d'avancement du projet à mi-parcours.

Plus spécifiquement, l'évaluation doit s'attacher à apprécier les aspects suivants :

- 1) Déterminer si la conception du projet répond aux besoins identifiés et évaluer dans quelle mesure le projet est mis en œuvre pour répondre à ces besoins ;
- 2) Identifier les progrès accomplis vers les buts / impacts / objectifs / résultats à long terme du projet guidés par les critères ODEC du CAD, en particulier à ce stade en se concentrant sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience.
- 3) Formuler des recommandations en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet et maximiser l'atteinte des résultats envisagés d'ici novembre 2021.

III. CHAMPS ET CRITÈRES DE L'EVALUATION

L'évaluation est soumise aux critères du Comité d'Assistance au Développement (DAC) : impact, durabilité, cohérence, couverture, pertinence, efficience et efficacité. Elle doit prendre en compte les objectifs, les résultats et les indicateurs mentionnés dans le cadre logique du projet. Elle devra examiner les standards et la qualité des biens et des services produits par ce projet, selon l'opinion des bénéficiaires, des équipes techniques et de gestion de GOAL et d'autres personnes ressources.

Une liste est fournie ici à titre indicatif et non exhaustive :

Impact :

- Quels sont les impacts du projet enregistrés à ce stade de la mise en œuvre ? Le projet a-t-il un impact environnemental, économique (risque de dépendance à l'aide) ou encore sur la sécurité des populations ?
- Le projet renforce-t-il la résilience des communautés ciblées ?
- Dans quelles mesures les imprévus ont-ils eu une influence sur l'atteinte des résultats attendus du projet à ce stade ?
- Analyser l'impact et la valeur ajoutée des partenariats développés avec les acteurs du secteur public (Mairie, Délégation, CIAT, ONU-Habitat MTPTC, DINEPA, CNSA, SEMANAH, etc.)

**Durabilité :**

- L'après projet est-il réfléchi et anticipé ? Evaluer notamment les stratégies développées et mises en œuvre pour assurer la gestion et l'entretien des infrastructures au terme du projet, ainsi que l'appropriation des documents de planification urbaine par les institutions et les communautés ;
- Dans quelles mesures le projet contribue-t-il au renforcement des capacités des institutions locales ?

Cohérence :

- Evaluer la cohérence du projet avec les politiques et stratégies nationales et les capacités (et motivations) nationales en matière de développement / aménagement urbain et de gestion des risques et désastres.
- Evaluer la cohérence du projet avec les autres programmes GOAL, la stratégie de la mission, son mandat, ses principes et son positionnement.

Pertinence :

- Evaluer la pertinence de l'action, de l'approche et des stratégies d'intervention adoptées, et des mécanismes de gestion/coordination du projet, au regard du contexte, des besoins du groupe cible et capacités du consortium à mener cette action ;
- Les objectifs de résultats, activités et stratégies d'intervention ont-ils été correctement définis, étaient-ils réalistes et adaptés au contexte ?
- Dans quelles mesures ces objectifs et stratégies développés (partenariats, participation communautaire, etc.) sont-ils toujours valides ? Quelles adaptations faut-il envisager pour tenir compte des évolutions éventuelles ?
- Dans quelles mesures le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension a-t-il pris en compte des aspirations de la communauté et des autorités locales ? Evaluer leur degré d'appropriation/d'adhésion à cet outil ;
- Evaluer la pertinence et la valeur ajoutée des comités de médiation mise en place dans les communautés dans le cadre du projet ;
- Dans quelles mesures les interventions de GOAL tiennent compte des préconisations du PAEE.

Efficiace :

- La mise en œuvre des activités est-elle efficiente par rapport à leur coût ?
- Les mécanismes de gestion et de coordination du projet sont-ils efficaces (en temps et vis-à-vis des ressources humaines et financières dédiées) ?
- Les activités sont-elles mise en œuvre dans les meilleures conditions d'efficace au vu des autres possibilités existantes ?

Efficacité :

- Evaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés sur la période ;
- Dans quelles mesures les activités achevées à date et en cours contribuent-elles à l'atteinte des résultats attendus du projet ? Les travaux d'infrastructures et les activités de développement économique en particulier contribuent-elles, à ce stade, à l'amélioration des conditions de vie des habitants ?
- Dans quelles mesures les interventions contribuent-elles à renforcer la résilience du quartier et des ménages face aux risques et désastres ?
- Quelle a été la plus-value des départements « support » (Conseillers techniques, Finance, Logistique, Monitoring & Evaluation) pour contribuer à la bonne mise en œuvre (en temps et en qualité) de la première phase du projet ? Cette implication était-elle optimale au regard des enjeux identifiés ?
- Dans quelles mesures les partenariats développés (institutions nationales, organisations locales ou internationales, etc.) ont-ils contribué, facilité ou entravé la mise en œuvre des activités clés du projet ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il capitalisé sur les différentes évaluations et leçons apprises issues des précédents projets de GOAL ?



Aspects transversaux :

- Dans quelles mesures les objectifs du programme et la mise en œuvre des activités tiennent-ils compte des enjeux liés à : i) l'intégration des groupes vulnérables ; ii) l'implication des jeunes ; iii) au genre et notamment à l'implication des femmes.

IV. PRODUITS ATTENDUS - En Français

- 1) Rapport initial d'évaluation (5 pages), à soumettre avant **15 Janvier 2021**.
Le rapport initial doit être préparé et présenté au commanditaire durant la première semaine de la mission, par le consultant évaluateur. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations ;
- 2) Présentation PowerPoint des résultats intermédiaires (10 pages / slides) **29 Janvier 2021**.
- 3) Rapport intermédiaire (30 pages), à soumettre avant le **12 Février 2021**.
Le rapport doit être clair et synthétique, et inclure à minima les sections suivantes : Résumé, Méthodologie, Analyse des résultats obtenus, Recommandations, Annexes (TdRs, chronologie de l'évaluation, liste des individus interrogés, outils de collecte utilisés, description des méthodes utilisées, résumé des résultats obtenus des enquêtes (si approprié), etc.).
- 4) Rapport final (30 pages), à soumettre avant le **26 Février 2021**.

V. RESULTATS ATTENDUS – En Français

Au terme de cette évaluation, les organisations partenaires dans le cadre de ce consortium doivent disposer d'éléments claires pour la prise de décision. Dans les produits susmentionnés au point quatre (IV), l'évaluation intermédiaire devra fournir des informations concernant :

- L'état de la mise en œuvre du projet et des progrès réalisés par rapport aux différents objectifs retenus
- Les facteurs ayant influencé positivement ou négativement à tous les niveaux l'atteinte des objectifs du projet ;
- Le degré d'atteinte des objectifs ;
- Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Risques du projet ;
- Les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte des objectifs ;
- La définition d'orientations claires, de suggestions ou de recommandations pertinentes (en termes d'objectifs à atteindre, d'actions à entreprendre, de partenariat à développer, etc.);
- L'identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- L'opportunité et les modalités d'extension du programme existant, ainsi que les conditions de sa mise en œuvre efficace ;

VI. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'EVALUATION

Le consultant international détaillera dans le rapport initial l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. Toutefois, le déroulement de la mission devrait comporter les étapes ci-après :

Consultation de la bibliographie existante : exploitation de toute la documentation produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Au cours de cette phase, la mission procédera à une revue documentaire qui consistera entre autres, à collecter les informations disponibles sur les approches, outils, et mécanismes de

planification, de mise en œuvre et de suivi du projet ainsi que la documentation générée à l'occasion de l'exécution du projet. A cet effet une liste de documents obligatoires à considérer par la mission sera fournie à la mission. Sur cette base la mission fournira une note méthodologique.

Approche participative : Il s'agit de l'organisation des réunions de travail avec les principaux acteurs et bénéficiaires sur les résultats du projet. Dans ce cadre, le consultant devra rencontrer des membres des communautés cibles, les partenaires, les autorités locales, les équipes du projet de GOAL, Action Aid et Fonkoze et des départements « support ». (la liste des personnes à rencontrer est fournie ci-après).

L'évaluateur devra illustrer et documenter ses conclusions de la façon la plus précise et la plus explicite possible, à travers des analyses statistiques réalisées à partir des données quantitatives mises à disposition par le projet et tout autre support jugé pertinent par l'évaluateur.

A. Briefing et revue documentaire

Avant le travail de terrain, l'évaluateur devra prendre connaissance de la documentation clé (documents de projet, tels que les rapports intermédiaires, rapports d'activités, etc.) et assister à une séance de briefing-échange avec le Directeur Pays et les points focaux (techniques et supports) pertinents. Des séances d'information par téléphone peuvent être convenues à l'avance selon les besoins de l'évaluateur.

B. Personnes à rencontrer (liste non exhaustive):

- Directeur Pays
- Directeur Pays Adjoint – Programmes
- Gestionnaire de Projet
- Base Manager
- Responsables des volets (Manager Infrastructures, Manager GRD, Partnership and community liaison manager)
- MEAL Manager et MEAL Officer
- Finance Manager
- Log and Security Manager
- HR Manager
- Les bénéficiaires directs du projet sous forme d'entretiens individuels ou collectifs
- Et impérativement :
 - ✓ Autorités locales (La délégation, UCLBP, Mairie de Jérémie, La DPC, Le SEMANAH et le CNSA, le Comité Régional de la Croix-Rouge Haïtienne)
 - ✓ Coordinateurs des Organisations de base impliquées dans le projet
 - ✓ Chef de Projet de FONKOZE
 - ✓ Chef de Projet de ACTION AID

C. Rapport

Le format devra suivre la trame fournie par GOAL-Haïti au début de la consultation.

a. Langue

Le rapport devra être rédigé en français.

b. Calendrier et principales étapes dans la production et la remise du rapport

La durée totale du temps de travail estimé pour cette évaluation est de 30 jours de travail (consécutifs ou non). Le contrat débutera le 04 Janvier 2021 et s'étendra jusqu'au 26 Février 2021. L'élaboration du plan de travail détaillé de l'évaluation durant cette période est laissée à la discrétion du consultant mais devra impérativement prévoir les étapes suivantes relatives à la production et à la validation du rapport :



- Restitution et échanges avec le comité de suivi sur les premières conclusions du travail réalisé sur le terrain – par exemple sous forme de présentation PowerPoint – avant le départ du consultant ;
- Envoi du rapport de mission puis du rapport provisoire par e-mail au MEAL Manager de GOAL-Haïti pour diffusion ;
- Feedbacks du Comité de suivi sur le rapport provisoire ;
- Production du rapport final d'évaluation à partir des feedbacks fournis par le comité de suivi ;

c. Nombre de copies du rapport

Une version électronique du premier rapport provisoire doit être rendu disponible par e-mail au MEAL Manager de GOAL-Haïti.

Le rapport final sera soumis par le/la consultant(e) :

- En fichier électronique ;
- En papier, en 6 exemplaires imprimés.

d. Supervision de l'évaluation

Le/la consultant(e) procédera à l'évaluation du programme sous la supervision générale de l'Assistant Country Director – Programme (ACD-P) et sous la supervision directe du MEAL Manager de GOAL-Haïti ou toute autre personne désignée à cet effet en l'absence du MEAL Manager.

Un Comité de suivi de l'évaluation sera constitué et réunira : ACD-P, MEAL Manager, Gestionnaire de Projet, Manager Infrastructure, Manager GRD, GOAL MEL Regional Advisor, GOAL Resilience Advisor, Directrice de FONKOZE, Directrice de ActionAid Haiti ainsi que le maire principal de la commune Jérémie. Ce groupe de référence assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par l'évaluateur. Le groupe de référence fournira les feedbacks requis sur le rapport provisoire et le rapport final d'évaluation et validera le rapport final.

VII. LIEU DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se déroulera à Jérémie dans les quartiers de Mackandal-Camagnole, Nan Cité, Villa Saint-Louis, Cote-de-Fer et Lapointe. Cependant, la première rencontre de l'évaluation se déroulera au bureau de GOAL à Port-au-Prince. L'évaluateur doit effectuer des visites de terrain pour mesurer les changements apportés par les activités et mieux apprécier le degré d'atteinte des objectifs du programme.

VIII. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master en études du développement, en sciences sociales Aménagement urbain/Environnement ou dans une discipline connexe.
- Au moins 10 années d'expérience dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes.
- Avoir conduit au moins 3 évaluations pour des projets de développement, gestion des risques et désastres, aménagement urbain.
- Démontrer une excellente maîtrise des enjeux liés à la mitigation des risques en milieu urbain et/ou l'aménagement urbain dans les pays en développement.
- Connaissance du contexte urbain haïtien (Jérémie en particulier) et des acteurs intervenant dans le domaine du développement et de l'aménagement urbain.
- Capacités communicationnelles et expérience dans la facilitation d'ateliers.
- Capacité à écrire des rapports clairs et utiles (il peut être demandé de fournir des exemples de travaux précédents).
- Parlant couramment le français et l'anglais (le créole est un plus).
- Compréhension des exigences des donateurs (Union Européenne en particulier).
- Capacité à gérer le temps et les ressources imparties et à travailler dans des délais courts.

- Les publications ou travaux de recherche sur l'aménagement urbain dans les pays en voie de développement constituent un atout.
- Indépendance par rapport aux parties impliquées.
- Disponible pour toute la durée de l'évaluation.



IX. ETHIQUE D'EVALUATION

Le consultant retenu pour conduire cette évaluation doit être indépendant et impartial. Il ne doit présenter aucun lien avec le projet, il ne peut avoir travaillé sur ce projet pour GOAL ou l'une des autres parties prenantes au projet.

Le contrat liant le consultant à GOAL ne peut faire l'objet d'une sous-traitance à une tierce personne. Le candidat retenu sur la base de son CV pourra s'entourer d'une équipe pour la collecte et l'analyse des données, ou la rédaction et la traduction du rapport, mais il sera tenu de conduire lui-même l'évaluation à Jérémie et auprès des parties prenantes, à travers la méthodologie décrite dans l'offre technique.